

Les exploitations agricoles avec porcins en France face à la réforme de la PAC

Estelle ILARI (1), Vincent CHATELLIER (2), Hervé MAROUBY (1)

(1) IFIP-Institut du porc, Pôle Economie, 34 Bd de la Gare, 31500 Toulouse

(2) INRA-SAE2, Rue de la Géraudière, BP 71627, 44316 Nantes cedex 03

(3) SCEES, Bureau des Statistiques Animales, BP 88, Auzeville Tolosane, 31326 Castanet Tolosan Cedex

estelle.ilari@ifip.asso.fr

avec la collaboration de G. Martin-Houssart (3)

Les exploitations agricoles avec porcins en France face à la réforme de la PAC

La réforme de la PAC de 2003, qui se caractérise essentiellement par la mise en œuvre du découplage, l'instauration de la modulation des paiements directs, le renforcement de la conditionnalité et la modification de l'Organisation Commune de Marché (OCM) du lait, modifie le contexte économique des exploitations agricoles. Quelles seront les conséquences de cette réforme pour les exploitations productrices des porcs (y compris pour les unités diversifiées) ?

Dans un premier temps, en mobilisant les données de plusieurs outils statistiques (recensement agricole, enquête structure, Réseau d'Information Comptable Agricole -RICA-), une analyse de la situation structurelle et économique des exploitations porcines françaises est réalisée selon plusieurs systèmes de production. Dans un second temps, une simulation des effets de la réforme de la PAC de 2003 est appliquée aux données du RICA de manière à évaluer le montant futur du paiement unique et à discuter des implications de la mise en œuvre du découplage pour le secteur porcin.

Compte tenu du faible poids des aides directes par rapport à la valeur de la production agricole, le découplage ne devrait pas jouer un rôle déterminant dans les stratégies des unités spécialisées en production porcine. Dans les systèmes mixtes « grandes cultures et porcs » ou « bovins-lait et porcs », le montant du paiement unique par exploitation sera non négligeable à l'horizon de 2007 et pourrait avoir des incidences sur les choix des agriculteurs. Dans les systèmes « bovins-viande et porcs », le maintien (en France) d'un couplage important sur certaines primes bovines devrait limiter les éventuelles réorientations.

Farm with pigs in France and CAP reform.

The 2003 CAP reform, which is characterized by the implementation of decoupling, the direct payments modulation, the reinforcement of the conditionality and the modification of the Common Organization of Market for milk products (CMO), modifies the economic context of the farms. What will the consequences of this reform for pig producing farms (including diversified units) be?

Firstly, by mobilizing data from several statistical tools (agricultural census, structure farm survey, Farm Accountancy Data Network -FADN-), an analysis of the structural and economic situation of the French pig producing farms is carried out according to several production systems. In a second part, a simulation of the CAP reform is applied to the FADN data. It evaluates the future amount of the single payment and discusses, for the pig industry, the implications of the decoupling.

Taking into account the weak weight of the direct payments compared to the value of the agricultural production, decoupling should not play a determining part in the strategies of the units specialized in pig production. In the systems "field crops and pigs" or "bovine-milk and pigs", the amount of the single payment (2007) will be important and could affect the choices of the actors. In the systems "bovine-meat and pigs", the choice (in France) of an important coupling on some bovine premiums should limit the possible reorientations.

INTRODUCTION

Avec la mise en œuvre du découplage des paiements directs, de la modulation et de la conditionnalité, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2003 devrait, en France comme dans les autres Etats membres, modifier les stratégies productives de certains acteurs et de fait, entraîner des mouvements dans les équilibres de marchés.

Associé aux principales productions animales et végétales au sein des exploitations et très influencé par l'évolution des marchés (viandes, matières premières pour l'aliment), l'élevage porcin est également concerné par cette réforme de la PAC. Dans un premier temps, cet article présente les principales modalités de la réforme. Puis, la situation de la production porcine française dans les différents types d'exploitations, en terme de structures et de situation économique, est analysée. Enfin, l'incidence de la réforme sur ces systèmes est approchée au moyen d'une simulation visant à rendre compte de l'évolution des aides directes et du montant futur escompté du paiement unique.

1. LA REFORME DE LA PAC 2003

La PAC façonne, depuis près de 50 ans, l'environnement quotidien de millions d'agriculteurs européens. Au fil du temps, les mécanismes de soutien de cette politique communautaire se sont transformés pour tenir compte de la dynamique du marché des produits agricoles (équilibre offre/demande), des attentes des consommateurs-citoyens et des règles régissant les accords commerciaux multilatéraux.

La réforme de la PAC de juin 2003 intervient après celles de 1999 et de 1992 qui s'étaient manifestées, pour l'essentiel, par une baisse des prix institutionnels de certains produits agricoles (céréales et viande bovine), compensée par l'octroi de paiements directs alloués aux facteurs de production (hectare et cheptel). Cette nouvelle réforme poursuit les principaux objectifs suivants : adapter les instruments de soutien de la PAC pour que ceux-ci deviennent progressivement compatibles avec les exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; mieux prendre en compte les attentes de la société (en termes de sécurité sanitaire, d'environnement...) vis à vis de l'agriculture ; simplifier les modes d'intervention pour faciliter l'intégration des nouveaux Etats membres ; redonner un rôle directeur au marché dans les choix productifs des agriculteurs.

L'innovation majeure de cette réforme est la mise en œuvre d'un découplage des mesures de soutien des revenus agricoles. Les aides directes seront désormais allouées de manière indépendante des productions agricoles mises en œuvre. Le montant du paiement unique est déterminé sur la base d'une référence historique correspondant à la moyenne des aides directes versées au cours de la période 2000-2002. Il est décomposé en droits à paiement unique ou DPU, obtenus en divisant le montant de référence par le nombre moyen d'hectares ayant donné droit à des primes. En France, le découplage sera appliqué à partir de 2006. En s'appuyant sur les marges de manœuvre offertes par le règlement communautaire, les autorités françaises ont notamment décidé de « recoupler » 25 % de l'aide aux superficies de COP

(céréales, oléagineux et protéagineux), 100 % de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, 100 % de la prime à l'abattage des veaux et 40 % la prime à l'abattage gros bovins. Pour éviter les comportements spéculatifs, elles ont également opté pour une taxation des ventes de DPU sans transaction de terres.

L'octroi du paiement unique, des aides couplées et paiement directs issus du développement rural sera désormais subordonné au respect par l'agriculteur de règles communautaires et nationales (conditionnalité). L'introduction d'un dispositif obligatoire de modulation des aides directes permet de basculer une partie (5 % à partir de 2007) des crédits du premier pilier de la PAC vers le second (développement rural). La réforme modifie également l'Organisation Commune de Marché (OCM) du lait et des produits laitiers : baisse des prix institutionnels du beurre et de la poudre (de respectivement 25 % et 15 % entre 2004 et 2007) compensée par le versement d'une aide directe laitière et prorogation du régime des quotas laitiers jusqu'à la campagne 2014-2015, avec une augmentation des volumes de 1,5 %. Pour l'OCM des céréales, les modifications portent essentiellement sur la baisse de moitié des majorations mensuelles payées à l'intervention.

2. MATÉRIEL ET MÉTHODE

L'analyse de la situation des exploitations porcines françaises dans le contexte de la réforme de la PAC a été conduite à partir des outils statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette section présente les critères typologiques utilisés pour définir les systèmes porcins et développe les principales hypothèses retenues pour simuler les effets de la réforme de la PAC sur l'évolution des aides directes.

2.1. Définition des systèmes avec porcs au moyen de l'enquête structure et du RICA

Ce travail sur les systèmes porcins s'inscrit dans la continuité de travaux conduits par l'IFIP (Ilari et al., 2004). La typologie réalisée alors a été appliquée aux données des recensements agricoles 1988 et 2000 et de l'enquête Structures de 2005. Ces enquêtes sur la structure des exploitations permettent de suivre l'évolution des caractéristiques structurelles des exploitations agricoles françaises, professionnelles et non professionnelles. Elles sont réalisées, entre chaque recensement, tous les deux ans environ sur la base d'un échantillonnage (les résultats sont donc un peu moins fiables que dans le cas d'un recensement). Sont considérées ici les exploitations de plus de 5 truies ou 20 porcs ; cette définition permet de regrouper la quasi-intégralité de la production porcine nationale tout en conservant la diversité des exploitations porcines. Les types IFIP sont définis par une procédure d'application, constituée d'un ensemble de critères issus d'une analyse discriminante. La typologie prend en compte l'atelier porcin, mais également les ateliers associés. Les quatre systèmes identifiés, qui se divisent chacun en deux pour une approche plus approfondie sont les suivants : exploitations dites spécialisées en production porcine, exploitations céréalières avec ateliers porcins, exploitations bovins lait et porc et des exploitations détenant des porcs et des bovins viande.

Outre ce travail réalisé à partir de l'enquête structure 2005 (voir point 3-1), des investigations complémentaires ont été menées à partir du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), sur les exercices 2000 à 2003. Cet outil statistique, construit également sur la base d'un échantillon, permet d'accéder à des informations relatives à la situation économique (production, charges, aides directes, revenus...) et financière des exploitations porcines. De plus, il autorise la réalisation de simulations permettant de discuter des effets de la réforme de la PAC, quant à l'évolution du poids des aides directes et à l'estimation du montant futur du paiement unique. En l'absence de certaines variables, une grille d'extraction adaptée, basée sur des critères de dimension physique, a été élaborée pour remplacer la procédure appliquée à l'enquête structures. Les critères de segmentation appliqués au RICA ont été sélectionnés de façon à minimiser les écarts de définition des systèmes par rapport à la typologie IFIP. Dans l'approche RICA, le système « Bovins-lait et porcs » a été subdivisé en deux sous-systèmes, pour mieux rendre compte de ses particularités. Par ailleurs, contrairement à l'enquête structure, toutes les exploitations porcines ne sont pas affectées dans l'un des cinq systèmes identifiés ; un groupe résiduel est créé du fait des seuils retenus.

Les cinq systèmes retenus dans l'approche RICA sont les suivants 1) « spécialisés porcs » (unités ayant plus de 1 000 porcs et aucun bovin) ; 2) « céréales et porcs » (unités ayant plus de 40 ha, moins de 1 000 porcs et aucun bovin) ; 3) « bovins-lait et porcs à l'engrais » (unités ayant plus de 100 porcs, moins de 20 truies, des vaches laitières mais aucune vache allaitante) ; 4) « bovins-lait et porcs naisseur-engraisseur » (unités ayant plus de 20 truies, des vaches laitières mais aucune vache allaitante) ; 5) « bovins-viande et porcs » (unités ayant plus de 20 truies ou plus de 100 porcs, plus de 10 UGB bovines et zéro vache laitière). Ces cinq systèmes de production regroupent 80 % des exploitations porcines du RICA et 99 % du cheptel porcin.

2.2. Simulation des effets économiques de la PAC

La simulation des effets de la réforme de la PAC sur les différents types d'exploitations porcines est appliquée aux données individuelles du RICA (c'est-à-dire que les effets sont mesurés au niveau de chaque exploitation pour ensuite être agrégés). Cette simulation (Chatellier, 2004 et 2006) permet de passer d'une situation de référence 2003, année préalable au début de la mise en application de la réforme, à une situation projetée à l'horizon de 2007. Elle s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Prise en compte d'une croissance de la production agricole de 14 % en moyenne par exploitation, parallèlement à une hausse des charges de 12 %. Cette hypothèse permet de tenir compte des gains de productivité du travail et d'intégrer un léger effet d'économie d'échelle (la hausse des volumes permet d'améliorer légèrement la rentabilité par unité produite). Cette augmentation des moyens de production s'accompagne, dans la simulation, d'une hausse concomitante du montant des aides directes (paiement unique et aides directes couplées).

- Intégration de la réforme de l'OCM lait et produits laitiers : baisse du prix du lait fixée par hypothèse à 15 % ; augmentation du quota laitier avec une évolution des charges variables selon le niveau historique d'efficacité économique des exploitations ; attribution de l'aide directe laitière basée sur le niveau de quota.
- Application d'une modulation obligatoire des paiements directs (5 % en 2007). Cependant, pour éviter d'assimiler cette modulation à un prélèvement budgétaire sans redistribution de crédits, il a été considéré que les sommes financières prélevées étaient affectées à une augmentation du montant unitaire des différentes mesures agri-environnementales.
- Pas de modification du prix des différentes productions agricoles entre 2003 et 2007 (y compris pour le porc et la viande bovine, dont les cours ont progressé depuis).

Ces hypothèses peuvent évidemment être discutées et des scénarios alternatifs envisagés sur la base du même modèle.

L'estimation du montant futur du paiement unique est considérée selon deux scénarios contrastés : le premier (S1) correspond à l'application d'un découplage partiel (modalités retenues par le gouvernement français) ; le second (S2) simule l'application d'un découplage total. Ce scénario, fictif, illustre une autre possibilité offerte par le règlement communautaire et qui pourrait être appliquée à l'avenir.

3. LES SYSTÈMES PORCINS EN FRANCE A L'AUBE DE LA RÉFORME

3.1. Evolution des principaux systèmes porcins

Le nombre d'exploitations françaises ayant au moins 5 truies ou plus 20 porcs est passé de 35 050 en 1988 (pour un cheptel de 11,9 millions de porcs) à 19 290 en 2000 et 16 350 en 2005, soit une diminution de 45 % entre 1988 et 2000, puis de 15 % entre 2000 et 2005. Au cours des cinq dernières années, cette restructuration des exploitations s'opère dans le contexte d'une stabilité des effectifs porcins (14,6 millions de porcs, soit +23 % par rapport à 1988). Le cheptel truie recule quant à lui de 11 %. Pour l'instant, celui-ci ne s'est pas accompagné d'une baisse de la production porcine car les performances techniques des truies se sont améliorées. La taille des exploitations continue de croître : en 2005, les unités de plus de 1 000 porcs représentent 31 % des exploitations et 72 % du cheptel (contre respectivement 26 % et 66 % en 2000). Par ailleurs, près de la moitié du cheptel de truies est le fait d'unités de plus de 200 têtes (lesquelles représentent un cinquième du total des exploitations avec truies). Les proportions respectives étaient de 44 % et 15 % en 2000.

L'analyse conduite par système (Tableau 1) révèle que le nombre d'exploitations a, entre 1988 et 2005, été divisé par plus de deux dans trois des quatre cas : seules les unités spécialisées en porcs ont connu une croissance des effectifs. Ces dernières représentent, en 2005, 18 % des exploitations pour 52 % du cheptel total de porcs (cette part est en hausse sur une longue période). La taille moyenne de ces élevages a fortement progressé, y compris au cours de la période

récente : de 210 à 240 truies entre 2000 et 2005 ; de 2 040 à 2 480 porcs sur la même période. La Sau a également augmenté, passant de 39 à 51 ha (+30 %) de 1988 à 2000. Les exploitations « céréales et porcs » détiennent une part stable du cheptel total de porcs (26 % en 2005) et ont également connu une forte augmentation de la taille moyenne du cheptel (+102 %). Leur Sau a également cru de 80 %, de 47 à 84 ha. Entre 2000 et 2005, l'évolution des systèmes céréaliers et spécialisés est similaire, avec une augmentation du cheptel porcin et une stabilité des surfaces cultivées.

Les unités « bovins-lait et porcs » sont les plus fréquentes mais entre 2000 et 2005, le cheptel porcin y recule (-15 %). Entre 1988 et 2000, la taille moyenne augmente fortement (+170 %) mais évolue peu entre 2000 et 2005. A l'inverse, le cheptel laitier y croît nettement (+27 %), au détriment du cheptel allaitant. Les exploitations « bovins-viande et porcs », qui ne regroupent que 11% du cheptel total (contre 26 % en 1986), se maintiennent en 2005. Il s'agit du système qui a enregistré la plus faible croissance du cheptel moyen de porcs (+36 % depuis 1988). Cependant, le cheptel allaitant et la Sau se sont renforcés sur cette même période (respectivement +150 % et +80 %).

3.2. Caractéristiques économiques des principaux systèmes porcins

Les principaux résultats économiques des exploitations porcines ont été caractérisés à partir des données du RICA. Le tableau 2 présente des résultats moyens par exploitation, pour les 5 systèmes identifiés (cf point 1-1), calculés sur 4 ans et déterminés sur la base d'un échantillon non constant ; le phénomène d'inflation pour les variables exprimées en valeur n'est pas pris en compte. La comparaison des données structurelles du RICA (Tableau 2) avec celles de l'enquête structure (Tableau 1) souligne une assez bonne concordance.

Les exploitations « spécialisés porcs » sont celles dont la production agricole (hors aides directes) est la plus élevée (406 300 € en moyenne sur quatre ans, dont 91 % proviennent de la vente de porcs). Ces exploitations dégagent, en moyenne, de meilleurs résultats économiques par emploi agricole que les quatre autres systèmes. Cependant, le ratio « résultat courant / production » est faible, compte tenu de la production dégagée. Ce système se distingue, par ailleurs, par une assez faible dépendance à l'égard des aides directes (18 800 €, dont l'essentiel sous la forme des paiements compensatoires aux superficies de céréales), soit 5 % de la valeur de la production et 50 % du revenu.

Les unités « céréales et porcs », qui ont la production agricole la plus faible (161 300 €), sont les plus dépendantes à l'égard des aides directes. Elles perçoivent 30 800 €, soit 122 % du résultat courant et 20 % de la production.

Les exploitations « bovins-lait et porcs » se différencient assez fortement en fonction du type d'atelier porcin : engraisseur avec 400 porcs en moyenne ou naisseur-engraisseur (NE) avec 120 truies. Les exploitations du type « naisseur-engraisseur » ont, en moyenne, un chiffre d'affaires plus élevé et de meilleurs revenus que les unités du type « engraisseur », dont les résultats économiques sont les plus faibles. Sur la question de la dépendance à l'égard des aides directes, ces types ont des subventions similaires et sont dans une position intermédiaire entre les deux systèmes préalablement évoqués.

Le dernier système, associant les bovins-viande et les porcs, se singularise par l'obtention de revenus par emploi agricole proches de la moyenne, malgré un volume d'activité (mesuré au travers de la production agricole en valeur) plus modeste. Les soutiens directs sont conséquents, et contribuent fortement au revenu (100 % du résultat courant et 18 % de la production).

Tableau 1 - Les exploitations porcines en France entre 1988 et 2005 (typologie IFIP)

	Spécialisés porcs			Céréales et porcs			Bovins-lait et porcs			Bovins-viande et porcs			Ensemble		
	1988	2000	2005	1988	2000	2005	1988	2000	2005	1988	2000	2005	1988	2000	2005
Exploitations porcines	1 670	3 530	3 080	10 450	5 370	4 280	14 170	6 250	5 680	8 750	4 130	3 310	35 050	19 290	16 350
Exploitations porcines (%)	5%	18%	19%	30%	28%	26%	40%	32%	35%	25%	21%	20%	100%	100%	100%
Cheptel total (1 000 porcs)	2,96	7,20	7,64	2,75	2,27	2,25	3,14	3,74	3,18	3,03	1,42	1,56	11,88	14,63	14,63
Cheptel total (%)	25%	49%	52%	23%	16%	15%	26%	25%	22%	26%	10%	11%	100%	100%	100%
Truies (effectif moyen)	160	210	240	30	40	40	22	50	40	35	35	43	33	72	77
Porcs (effectif moyen)	1 770	2 040	2 480	260	420	525	220	600	560	345	340	470	330	760	890
Superficie agricole (ha)	39	51	54	47	84	84	39	69	78	26	33	47	37	62	69
MBS (milliers d'€)	128,7	171	192	53,3	104	110	49,9	120	126	38,7	48	62	50,7	109	121
Vaches laitières	0	2	2	1	5	2	29	33	42	1	6	0	12	14	15
Vaches allaitantes	1	2	2	3	8	6	2	10	6	10	14	25	5	9	9

Sources : Recensement agricole 1988 et 2000, Enquête structures 2005 / Traitement IFIP

Tableau 2 - Caractéristiques moyennes (sur 4 ans) des exploitations porcines en France

(Moyenne par exploitation)	Spécialisés porcs	Céréaliers porcs	Bovins-lait porc à l'engrais	Bovins-lait porcs naisseur-engraisseur	Bovins-viande porcs	Ensemble
Nb. d'exploitations (extrapolé)	3 400	2 100	2 900	2 500	3 700	18 800
Unité de travail agricole	2,21	1,65	1,96	2,57	1,71	1,99
- dont % UTA salariées	28 %	18 %	7 %	17 %	9 %	16 %
Superficie agricole utile	50	82	70	69	66	62
- dont % de SCOP	87 %	83 %	37 %	43 %	32 %	53 %
Truies + cochettes (effectif moyen)	167	39	0	108	59	71
Porcs à l'engrais (effectif)	1 120	340	396	492	370	511
Production, hors aides (€)	406 300	161 300	169 800	316 300	157 600	227 200
- dont % porcin	91 %	54 %	21 %	59 %	71 %	67 %
EBE / UTA familiale	59 800	41 500	35 700	46 500	37 100	41 800
Résultat courant	38 000	25 400	28 400	44 000	28 300	31 400
Résultat courant / production (%)	9 %	16 %	17 %	14 %	18 %	14 %
Résultat courant / UTA familiale	23 900	18 800	15 600	20 600	18 200	18 800
Revenu disponible / UTA familiale	25 000	23 100	18 700	23 300	22 000	21 500
Aides directes (€)	18 800	30 800	19 100	20 100	27 900	21 500
- dont aides SCOP	81 %	83 %	75 %	74 %	29 %	63 %
- dont primes animales	2 %	4 %	15 %	6 %	45 %	19 %
- dont autres aides directes	17 %	13 %	10 %	20 %	26 %	18 %
Aides directes / ha de SAU	376	374	273	290	420	349
Aides directes / rés. courant (%)	50	122	67	46	100	68
Aides directes / Production (%)	5	19	11	6	18	9

Sources : RICA France 2000-2001-2002-2003 (échantillon non constant) / Traitement INRA SAE2 Nantes

4. IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA RÉFORME

La simulation des effets de la réforme de la PAC (cf. point 1.2 pour les hypothèses considérées) permet d'estimer le montant futur des aides directes et du paiement unique pour les exploitations porcines des cinq systèmes (Tableau 3).

L'augmentation des aides directes par exploitation porcine est estimée, en moyenne, à 26 % entre 2003 et 2007 (une part importante de cette progression étant liée au phénomène attendu de restructuration). Du fait de la mise en œuvre de l'aide directe laitière, la hausse est de 60 % pour les systèmes « bovins-lait et porcs » contre 11 % pour les autres. La part des aides directes dans la production (comparaison avec le tableau 2) reste stable pour les exploitations spécialisées porcs, augmente assez fortement dans les types laitiers et croît parallèlement à la moyenne nationale dans les deux derniers systèmes.

Dans le cas du scénario S1 (découplage partiel), le montant moyen estimé du paiement unique s'élève à 18 200 € par exploitation porcine, soit l'équivalent de 60 % du montant total des aides directes ou 255 € par hectare éligible. En fonction de la taille des exploitations et du poids relatif des productions agricoles associées (qui sont plus ou

moins concernées par le principe du découplage partiel), le montant du paiement unique varie selon les systèmes (de 10 500 € pour les unités « bovins-viande et porcs » à 27 500 € dans les unités « bovins-lait et porcs »). Il en va de même pour le poids relatif du paiement unique dans l'ensemble des aides directes (il atteint 79 % pour les « bovins-lait et porcs à l'engrais »). Plus ce ratio est élevé et plus les exploitants disposent de latitudes pour, le cas échéant, réorienter leur système productif (abandon d'un atelier, passage du type engraisseur à celui de naisseur-engraisseur). Sur ce plan, la stratégie des exploitations du système « bovins viande et porcs » ne devraient pas être fortement modifiée par l'instauration du découplage (du moins, tant que les modalités françaises d'application du découplage partiel perdureront). Pour les unités porcines spécialisées, le découplage ne devrait pas modifier les stratégies productives dans la mesure où le montant du paiement unique devrait représenter, en 2007, un peu moins de 3 % de la valeur de la production agricole totale. Dans le cas fictif d'un découplage total (scénario S2), le montant du paiement unique est estimé à 24 800 € par exploitation, soit 82 % du montant total des aides directes et 349 € par hectare. Les systèmes mixtes porcins auraient, notamment ceux associant les bovins-viande et les porcs, de plus grandes opportunités de réorientations.

Tableau 3 - Montant estimé des aides directes et du paiement unique à l'horizon de 2007 (France)

(Moyenne par exploitation)	Spécialisés porcs	Céréaliers porcs	Bovins-lait porc à l'engrais	Bovins-lait porcs naisseur-engraisseur	Bovins-viande porcs	Ensemble
Aides directes en 2007	20 600	39 200	34 600	39 200	32 200	30 300
- soit évolution 2003-2007 (%)	11 %	11 %	59 %	57 %	12 %	26 %
Aides dir. 2007 / Production 2007*	5 %	22 %	19 %	11 %	21 %	12 %
S1 : Découplage partiel (selon les modalités retenues en France)						
Paiement unique en 2007	13 400	22 600	27 500	27 500	10 500	18 200
- en % des aides directes 2007	65 %	58 %	79 %	70 %	33 %	60 %
- soit par hectare éligible	250	252	327	315	146	255
S2 : Découplage total (hypothèse fictive)						
Paiement unique en 2007	17 400	29 600	32 700	32 600	22 700	24 800
- en % des aides directes 2007	84 %	76 %	94 %	83 %	71 %	82 %
- soit par hectare éligible	325	330	390	373	316	349

(*) Production hors aides directes

Sources : RICA France 2003, avec simulation à l'horizon de 2007 / Traitement INRA SAE2 Nantes

CONCLUSION

La production porcine française, stable depuis quelques années, résulte d'une grande diversité systèmes productifs. Les simulations réalisées à l'horizon de 2007 montrent, en le quantifiant, que les exploitations porcines spécialisées ne sont que très modestement concernées par la mise en œuvre du découplage. Avec un paiement unique moyen représentant moins de 3 % de la valeur de la production agricole estimée de 2007, les stratégies développées par ces exploitations resteront essentiellement influencées par le prix du porc, le prix des intrants ou encore les taux d'intérêts... Si ces éléments continueront de jouer un rôle important pour les exploitations des autres systèmes étudiés, force est également de constater qu'elles seront aussi économiquement sensibles à la question de l'évolution des soutiens publics à l'agriculture et du mode d'allocation du paiement unique. Pour les exploitations porcines diversifiées, la réforme de la PAC ne modifie pas l'intérêt éventuel de poursuivre ou d'abandonner la production porcine car celle-ci ne bénéficiait pas historiquement de paiements directs. Cependant, dans les systèmes mixtes « grandes cultures et porcs » ou « bovins-lait et porcs », le montant du paiement unique par exploitation sera non négligeable à l'horizon

de 2007 et pourrait avoir des incidences sur les choix des agriculteurs (plus de latitudes dans le choix de production). Dans les systèmes « bovins-viande et porcs », le maintien (en France) d'un couplage important sur certaines primes bovines devrait limiter les éventuelles réorientations.

Lors des deux réformes précédentes de la PAC (1992 et 1999), et au-delà de la question des paiements directs perçus au titre des productions associées, l'élément essentiel pour les exploitations porcines aura été la baisse du prix des céréales. Si la réforme de 2003 n'apporte pas de nouvelles opportunités sur ce plan, elle laisse peser le risque, suite aux décisions prises par le Conseil Européen en décembre 2005, d'une future baisse des soutiens à l'agriculture française.

Dans ce cadre, il importe de poursuivre les investigations permettant de mieux comprendre les déterminants, contraintes et opportunités pour la production porcine dans les différents systèmes agricoles.

REMERCIEMENTS

Étude financée par l'Office de l'Élevage et INAPORC.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Chatellier V., 2006. Le découplage et les droits à paiement unique dans les exploitations laitières et bovins-viande en France. Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales n°78, 1-28.
- Chatellier V., 2004. La réforme de la PAC (juin 2003) et les exploitations productrices de lait et de viande bovine en France : entre risques et opportunités, Journées Nationales GTV, Tours, 181-203.
- Ilari E., Daridan D., Desbois D., Fraysse J.L., Fraysse J., 2004. Les systèmes de production du porc en France : typologie des exploitations agricoles ayant des porcs. Journées Rech. Porcine, 36, 1-8.
- Institut de l'Élevage, 2006, L'élevage français à l'horizon 2012 : Quelles évolutions possibles après la réforme de la PAC ? Dossier Economie de l'Élevage N°353.